



# Conseil économique et social

Distr. générale  
20 décembre 2012  
Français  
Original: anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

### Comité des transports intérieurs

### Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

#### Soixante-cinquième session

Genève, 18-21 mars 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-cinquième session<sup>1,2</sup>

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 18 mars 2013, à 9 h 30

### I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de la soixante-quatrième session.
3. Activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail.
4. Décennie d'action pour la sécurité routière, 2011-2020.

---

<sup>1</sup> Pour des raisons d'économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir venir à la session munies de leurs exemplaires des documents pertinents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE ([www.unece.org/trans/main/welcwp1.html](http://www.unece.org/trans/main/welcwp1.html)). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique ([roadsafety@unece.org](mailto:roadsafety@unece.org)) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (salle C.337, au 3<sup>e</sup> étage du Palais des Nations).

<sup>2</sup> Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE ([www.unece.org/trans/registfr.html](http://www.unece.org/trans/registfr.html)) et de le retourner au secrétariat de la CEE par courrier électronique ([roadsafety@unece.org](mailto:roadsafety@unece.org)) ou par télécopie (+41 22 917 0039), une semaine au moins avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d'accès. En cas de difficulté, ils doivent appeler le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 72401). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante: [www.unece.org/meetings/practical.htm](http://www.unece.org/meetings/practical.htm).

5. Convention de 1968 sur la circulation routière:
  - a) Cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les Règlements techniques concernant les véhicules;
  - b) Permis de conduire;
  - c) Approche pour un système sûr.
6. Convention de 1968 sur la signalisation routière:
  - a) Propositions d'amendements concernant les panneaux à message variable (PMV);
  - b) Application de la Convention.
7. Résolution d'ensemble sur la circulation routière:
  - a) Enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents;
  - b) Propositions d'amendements sur le manque d'attention au volant;
  - c) Location d'autobus pour un voyage scolaire.
8. Résolution d'ensemble sur la signalisation routière:

Aires de stationnement sécurisées.
9. Groupe d'experts sur le renforcement de la sécurité aux passages à niveau.
10. Questions diverses.
11. Dates de la prochaine session.
12. Adoption des décisions.

## **II. Annotations**

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routière (WP.1) sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

*Document:* ECE/TRANS/WP.1/138.

### **2. Adoption du rapport de la soixante-quatrième session**

Le Groupe de travail sera invité à adopter le rapport de sa soixante-quatrième session.

*Document:* ECE/TRANS/WP.1/137.

### **3. Activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail**

Le Groupe de travail sera informé des derniers faits nouveaux dans le domaine de la sécurité routière. Les délégations nationales et les organisations internationales seront invitées à fournir des renseignements actualisés sur les activités et initiatives nationales et internationales dans le domaine de la sécurité routière. Les délégations nationales sont aussi encouragées à donner de manière succincte des renseignements actualisés sur les modifications récemment apportées ou qu'il est prévu d'apporter à leur législation sur la circulation routière.

#### 4. Décennie d'action pour la sécurité routière, 2011-2020

Le Groupe de travail sera invité à présenter et examiner les faits nouveaux survenus aux niveaux national et international en ce qui concerne les activités touchant la sécurité routière, envisagées dans la résolution 64/255 de l'Assemblée générale des Nations Unies de mars 2010 et dans le Plan mondial pour la décennie d'action pour la sécurité routière, 2011-2020. Il sera également invité à examiner les initiatives prévues pour la prochaine Semaine de la sécurité routière (6-12 mai 2013). Le Groupe de travail sera informé des activités préparatoires prévues par le secrétariat. À cette fin, celui-ci présentera le document ECE/TRANS/2013/7, qui donne des précisions sur les activités qu'il a prévues en coordination avec des organisations partenaires pour la deuxième Semaine de la sécurité routière, organisée à l'échelle mondiale par l'ONU.

*Document:* ECE/TRANS/2013/7.

#### 5. Convention de 1968 sur la circulation routière

##### a) Cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les Règlements techniques concernant les véhicules

Le Groupe de travail poursuivra l'examen des propositions d'amendements à la Convention de 1968 sur la circulation routière concernant l'éclairage et la signalisation lumineuse dans le but de maintenir une cohérence entre la Convention et les Règlements établis par le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules. À cet égard, il sera invité à examiner le document ECE/TRANS/WP.1/2011/4.Rev.1 établi par le secrétariat sur la base des documents informels n° 5 (mars 2012) et n° 1 (septembre 2012), tous deux présentés par l'Allemagne, ainsi que du document informel n° 2 (septembre 2012) présenté par Laser Europe.

Le Groupe de travail examinera également les propositions d'amendements à la Convention de 1968 sur la circulation routière qui concernent la question de la conservation de la maîtrise du véhicule par le conducteur et la question de la définition du «système d'aide à la conduite» (en particulier les articles 8 et 13) (ECE/TRANS/WP.1/2012/8). Le groupe d'experts informel sera invité à informer le Groupe de travail des progrès accomplis depuis la dernière session (document informel n° 1).

##### b) Permis de conduire

Le Groupe de travail continuera à examiner les discordances apparentes entre la Convention de 1968 et la Directive de l'UE relative au permis de conduire. Le groupe d'experts informel composé de représentants de la France, du Luxembourg et de l'ISO informera le Groupe de travail des faits nouveaux concernant leurs travaux afin de proposer des solutions adaptées pour la reconnaissance mutuelle des permis de conduire.

##### c) Approche pour un système sûr

Le Groupe de travail sera informé par l'équipe spéciale dirigée par la Suède de la façon dont il pourrait examiner la question de la sécurité des piétons en intégrant une approche pour un système sûr dans les instruments juridiques de la CEE relatifs à la sécurité routière, en particulier la Convention de 1968 sur la circulation routière (ECE/TRANS/WP.1/2013/1).

*Documents:* ECE/TRANS/WP.1/2013/1; ECE/TRANS/WP.1/2012/8; ECE/TRANS/WP.1/2011/4.Rev.1; et document informel n° 1.

## **6. Convention de 1968 sur la signalisation routière**

### **a) Propositions d'amendements concernant les panneaux à message variable (PMV)**

Le Groupe de travail poursuivra ses discussions concernant la proposition du groupe d'experts informel des panneaux à message variable visant à inclure des panneaux à message variable (ECE/TRANS/WP.1/2012/1/Add.1). Le groupe d'experts informel présentera les résultats de ses travaux sur les pictogrammes et rendra compte des progrès obtenus en ce qui concerne le questionnaire sur les panneaux à message variable. Les représentants des gouvernements sont encouragés à présenter et à partager leurs données d'expérience nationales sur la conception et la mise en œuvre de PMV.

### **b) Application de la Convention**

À l'issue des discussions concernant la nécessité d'évaluer la Convention et son application générale (ECE/TRANS/WP.1/2012/3), le Groupe de travail examinera le projet de mandat (ECE/TRANS/WP.1/2013/2) rédigé en vue de l'établissement d'un nouveau groupe officiel d'experts chargé d'entreprendre ces travaux.

*Documents:* ECE/TRANS/WP.1/2012/1/Add.1, ECE/TRANS/WP.1/2012/3;  
ECE/TRANS/WP.1/2013/2.

## **7. Résolution d'ensemble sur la circulation routière**

### **a) Enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents**

Le Groupe de travail examinera le document informel n° 2 que la Suède a établi en collaboration avec la Norvège et les États-Unis d'Amérique et qui concerne une proposition de cadre pour les enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents.

### **b) Propositions d'amendements sur le manque d'attention au volant**

Le Groupe de travail poursuivra ses discussions sur le problème du manque d'attention au volant en vue de la modification de l'article 1.5 de la Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1). Les représentants des gouvernements sont encouragés à faire part des problèmes rencontrés, des pratiques fructueuses et des travaux de recherche menés en la matière.

### **c) Location d'autobus pour un voyage scolaire**

Le Groupe de travail continuera à débattre de l'élaboration d'un guide de pratiques optimales à l'intention des personnes chargées de louer des autobus pour les voyages scolaires. Les représentants des gouvernements sont encouragés à apporter des contributions nationales pour compléter celles fournies à la dernière session par les Gouvernements israélien et suédois.

*Document:* Document informel n° 2.

## **8. Résolution d'ensemble sur la signalisation routière**

### **Aires de stationnement sécurisées**

Le Groupe de travail poursuivra l'examen de la proposition d'amendements révisée soumise par le Gouvernement belge à sa dernière session concernant un panneau indiquant une aire de stationnement sécurisée (ECE/TRANS/WP.1/2011/3/Rev.1). Le secrétariat rendra également compte d'une réunion sur les aires de stationnement sécurisées, qui sera

organisée à l'occasion du Forum de discussion sur la sûreté des transports intérieurs, en février 2013.

*Document:* ECE/TRANS/WP.1/2011/3/Rev.1.

## **9. Groupe d'experts sur le renforcement de la sécurité aux passages à niveau**

Le Groupe de travail sera informé des faits nouveaux les plus récents sur l'établissement du groupe multidisciplinaire d'experts chargé d'étudier le renforcement de la sécurité aux passages à niveau (ECE/TRANS/WP.1/2011/6).

*Document:* ECE/TRANS/WP.1/2011/6.

## **10. Questions diverses**

Le Groupe de travail sera invité à débattre de ses activités et de son rôle futurs dans le contexte des objectifs définis dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière et des problèmes qui continuent de se poser en raison de l'évolution de la sécurité routière. Tenant compte de la résolution 66/260 de l'Assemblée générale, en date de mai 2012, et du document ECE/TRANS/WP.1/2008/5, le Groupe de travail souhaitera sans doute envisager la création d'un groupe informel d'experts chargé d'élaborer à son intention une nouvelle feuille de route qui tienne compte de nouvelles questions portées à son attention en vue d'une intervention.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

*Document:* ECE/TRANS/WP.1/2008/5.

## **11. Dates de la prochaine session**

Le Groupe de travail doit en principe tenir sa soixante-sixième session à Genève du 23 au 25 septembre 2013. Le groupe multidisciplinaire d'experts sur la question de la sécurité aux passages à niveau devrait se réunir le 26 septembre 2013 sous réserve que le Comité exécutif approuve son établissement.

Le secrétariat rendra également compte des résultats de la soixante-quinzième session du Comité des transports intérieurs qui a notamment examiné la question de la tenue d'une troisième session du Groupe de travail en 2013 (soixante-septième session) du 4 au 6 décembre 2013 à New Delhi (Inde).

## **12. Adoption des décisions**

Le Groupe de travail adoptera le relevé des décisions prises à sa soixante-cinquième session.